



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Chômage Septembre 2012			
	Taux	Chômeurs	
Valais	2.9%	4727	↗
Haut-Valais	1.3%	553	↗
Valais central	3.7%	2275	↗
Bas-Valais	3.2%	1899	↘

8 octobre 2012

Valais : la situation sur le marché du travail en septembre

(I-VS).- **A la fin septembre, 4727 chômeurs étaient enregistrés dans les offices régionaux de placement du canton (ORP), soit 130 de plus qu'à la fin août. Le taux de chômage valaisan a augmenté de 0.1 point à 2.9% et se situe légèrement au-dessus de la moyenne suisse de 2.8%.**

Sur le plan cantonal, le chômage reste relativement stable par rapport au mois dernier. L'augmentation est de 0.1 point, tout en observant également, un recul du chômage dans la région du Bas Valais. Cette légère augmentation est essentiellement due à la saisonnalité et concerne principalement les professions du secteur touristique. Le niveau de chômage actuel est toujours supérieur à la situation 2011. Cependant, cette différence diminue depuis plusieurs mois.

Malgré une situation économique tendue et ses effets sur le marché du travail, les indicateurs de chômage de longue durée et de réduction de l'horaire de travail témoignent d'une légère amélioration.

Le chômage des jeunes entre 15 et 24 ans a reculé. Ceci est d'autant plus réjouissant que l'entrée dans le marché du travail, après la formation, se montre plus difficile en cette période de conjoncture incertaine.

Note aux rédactions

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter - entre 10h00 et 10h30- Patrizia Clavien-Remedi, chargée de communication du Service de l'industrie, du commerce et du travail, au 027 606 73 21.



Les chiffres essentiels du chômage valaisan (Septembre 2012)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Sept. 2012	var. mens.	var. ann.	Sept. 2012	var. mens.	var. ann.
Suisse	2.8%	0.0 pt	0.2 pt	120347	524	9003
Valais	2.9%	0.1 pt	0.3 pt	4727	130	578
Haut-Valais	1.3%	0.2 pt	0.1 pt	553	104	65
Valais Central	3.7%	0.1 pt	0.6 pt	2275	70	385
Bas-Valais	3.2%	-0.1 pt	0.2 pt	1899	-44	128
RAV Oberwallis	1.3%	0.2 pt	0.1 pt	555	106	67
ORP Sierre	3.9%	0.2 pt	0.6 pt	849	58	141
ORP Sion	3.6%	0.0 pt	0.6 pt	1427	13	245
ORP Martigny	3.0%	-0.1 pt	0.3 pt	1001	-41	80
ORP Monthey-St.-Maurice	3.5%	-0.1 pt	0.1 pt	896	-3	47

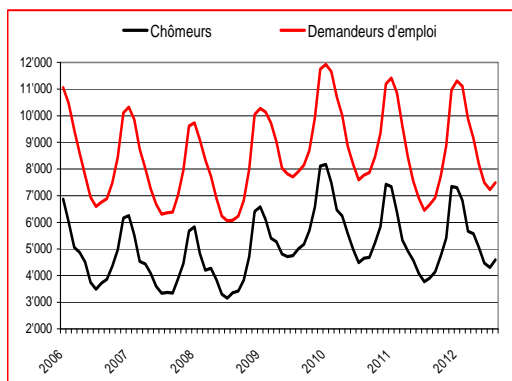
1. Chômage selon les régions (tous les taux sont calculés selon le recensement de la population 2010)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Sept. 2012	var. mens.	var. ann.	Sept. 2012	var. mens.	var. ann.
15-24 ans	3.8%	-0.1 pt	0.3 pt	833	-36	46
25-49 ans	2.9%	0.1 pt	0.4 pt	2844	103	420
50 ans et plus	2.5%	0.2 pt	0.3 pt	1050	63	112
Femmes	3.3%	0.1 pt	0.2 pt	2430	124	197
Hommes	2.6%	0.0 pt	0.4 pt	2297	6	381
Suisses	2.0%	0.0 pt	0.2 pt	2445	-1	204
Etrangers	5.9%	0.3 pt	0.9 pt	2282	131	374

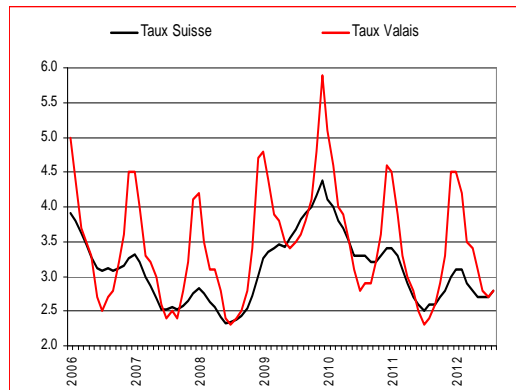
2. Profil des chômeurs (tous les taux sont calculés selon le recensement de la population 2010)

	Sept. 2012	var. mens.	var. ann.
Professions saisonnières			
Construction ¹	458	-30	153
Hôtellerie, restauration et nettoyage ²	1282	188	156
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	163	6	-5
Professions non saisonnières			
Industrie ³	504	-9	71
Professions commerciales et de la vente	526	-10	12
Transports et activités techniques ⁴	336	-16	48
Information et communication ⁵	171	13	20
Activités spécialisées, scientifiques et financières ⁶	225	10	45
Activités de service administratif et de soutien ⁷	541	-1	55
Santé humaine et action sociale ⁸	345	-16	36
Professions artistiques	48	7	16
Autres professions ⁹	128	-12	-29

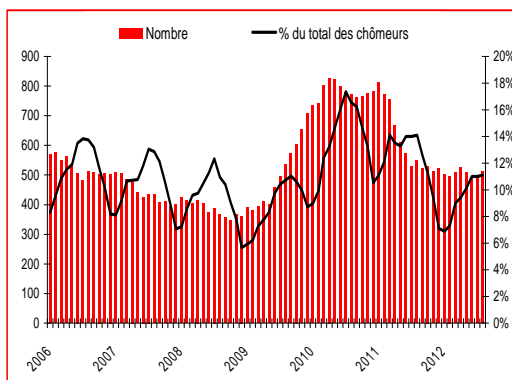
3. Chômage selon les groupes de professions



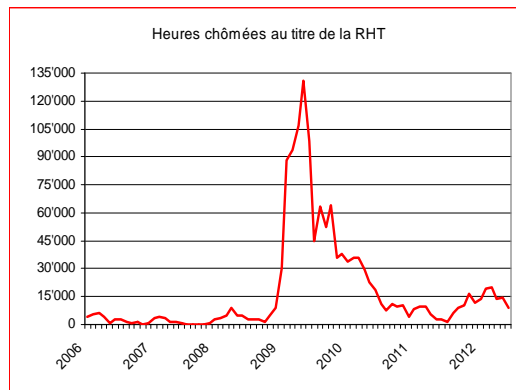
4. Évolution du chômage en Valais



5. Évolution du taux de chômage VS-CH¹⁰



6. Chômeurs de longue durée¹¹



7. Évolution de la RHT¹²

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur www.vs.ch/sict > Informations > Publications

- 1 **Construction** : construction - machinistes
- 2 **Hôtellerie, restauration et nettoyage** : hôtellerie et restauration et économie domestique – nettoyage, hygiène et soins corporels
- 3 **Industrie** : industrie minière, travail de la pierre, matériaux de construction - production denrées alimentaires, boissons et tabacs - industrie textile et industrie du cuir - travail de la céramique et du verre - usinage de métaux et de la construction de machines - électrotechnique, électronique, horlogerie, véhicule, outil - industrie du bois et du papier - arts graphiques - industrie chimique et matières plastiques - autres professions du façonnage et de la manufacture
- 4 **Transports et activités techniques** : transports et circulation – ingénieurs – techniciens - dessin technique
- 5 **Information et communication** : informatique - publicité, marketing, tourisme, administration fiduciaire- professions des postes et télécommunications - professions des médias et apparentées
- 6 **Activités spécialisées, scientifiques et financières** : professionnels de la banque, employés d'assurance - entrepreneurs, directeurs, fonctionnaires supérieurs - professions judiciaires – sciences sociales, humaines, naturelle, physique, exacte
- 7 **Activités de service administratif et de soutien** : professions commerciales et administratives - professions afférentes au maintien de l'ordre, la sécurité
- 8 **Santé humaine et action sociale** : assistance sociale et spirituelle et éducation - professions de la santé - professions du sport et du divertissement
- 9 **Autres** : professions du secteur tertiaire, si pas ailleurs - activité professionnelle ne peut pas être définie - non spécifié
- 10 **Taux de chômage** : A partir du 1^{er} janvier 2010, le taux de chômage est calculé sur la base de la population active issue du recensement fédéral 2010 de la population suisse et non plus sur celle du recensement fédéral 2000, comme jusqu'à présent. Pour le Valais, la population active est passée de 137'592 personnes à 161'820, soit une augmentation de 24'228 personnes (+17%). Le taux de chômage a donc été réajusté à la baisse.
- 11 **Chômeurs de longue durée** : personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année
- 12 **Réduction de l'horaire de travail (RHT)** : la statistique recense les réductions de l'horaire de travail décompensées et indemnisées par les caisses. Pour des raisons d'ordre pratique liées au versement des indemnités, ces données ne sont disponibles qu'après un délai de deux mois.